

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 08-2025-58

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 4 novembre 2025

Convocation du : 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détail pour 2026

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, M. Laurent BRUNET.

Représentés :

Mme Sylvie CAILLET donne procuration à Mme Valérie BERGER

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Bertrand VERMOREL donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Cathy BARCELLINO donne procuration à Mme Caroline TERRIER
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Jean-Marc CURTET, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Franck LONGIN,
Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR

Secrétaire de séance :

Mme Valérie BERGER

Le rapporteur informe l'assemblée que la majorité des commerces de la commune qui en ont fait la demande, souhaitent une dérogation d'ouverture des dimanches correspondant aux périodes de fêtes et de soldes.

Considérant que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile, et que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

Il est proposé de retenir pour 2026 les 10 dimanches d'ouverture ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages de la part des commerces de détail, à savoir :

- 05 juillet
- 30 août
- 08 novembre
- 15 novembre
- 22 novembre
- 29 novembre
- 06 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

DELIBERE

Considérant la possibilité offerte à l'article L3132-26 du code de travail, qui précise pour les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, que ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dates retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	20	
Pour	20	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET
Contre		
Abstention		
NPPV		

APPROUVE l'ouverture des commerces les 10 dimanches ci-dessus mentionnés,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Carrière

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :